L'AGORA
RÉSIDENCE

Accueil / Accompagnement / Habitat

Mon livret d'accueil

CCAS de Besançon

Sommaire

Édito ..... *page 3*

Bienvenue dans votre résidence ..... *pages 4-5*

Votre logement ..... *pages 6-7*
Votre contrat de séjour
Votre appartement
Votre participation financière

Nos services ..... *pages 8-9*
Accueil
Sécurité
Vie pratique
Permanence santé
Vie culturelle et loisirs

Vivre en bon voisinage ..... *page 10*

Des professionnels à votre écoute ..... *page 11*

Vos droits ..... *page 12*

Le Conseil de la Vie Sociale ..... *page 13*

Votre quartier en pratique ..... *pages 14-15*

À chacun son accompagnement

Depuis de nombreuses années, la Ville de Besançon mène une politique sociale volontariste.
Le Centre Communal d'Action Sociale, chargé de sa mise en œuvre, assure à chaque habitant - et ce quelles que soient les difficultés qu'il rencontre - une place et un rôle dans la cité.

C'est dans cet esprit que la Ville de Besançon ouvre L'Agora, une nouvelle résidence à destination des personnes adultes en difficultés, qui associe équipement d'hébergement, de logement et outil d'accompagnement social.

Conçu pour répondre qualitativement à des besoins diversifiés, L'Agora offre à ses résidents, un réel confort de vie. Grâce à l'accompagnement d'une équipe de professionnels à leur écoute et aux différents services qui sont mis à disposition, la résidence permet à chacune des personnes accueillies de se reconstruire et de se réinsérer durablement dans la société.

L'Agora constitue aujourd'hui une étape privilégiée dans les parcours résidentiels et l'insertion des Bisontins qui rencontrent des difficultés.

Jean-Louis Fousseret,
Maire de Besançon,
Président du Grand Besançon

Danielle Dard,
Adjointe au Maire
en charge des Solidarités,
Vice-Présidente du CCAS de Besançon

Bienvenue dans

Plan général de la Résidence L'Agora

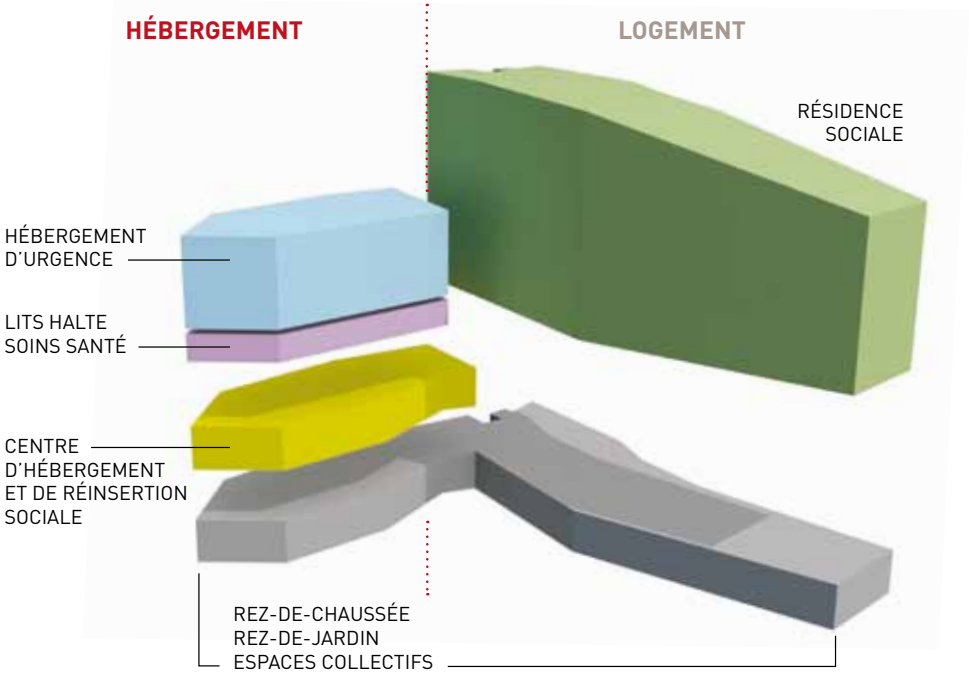

votre résidence !

Plan RDC - Espaces collectifs

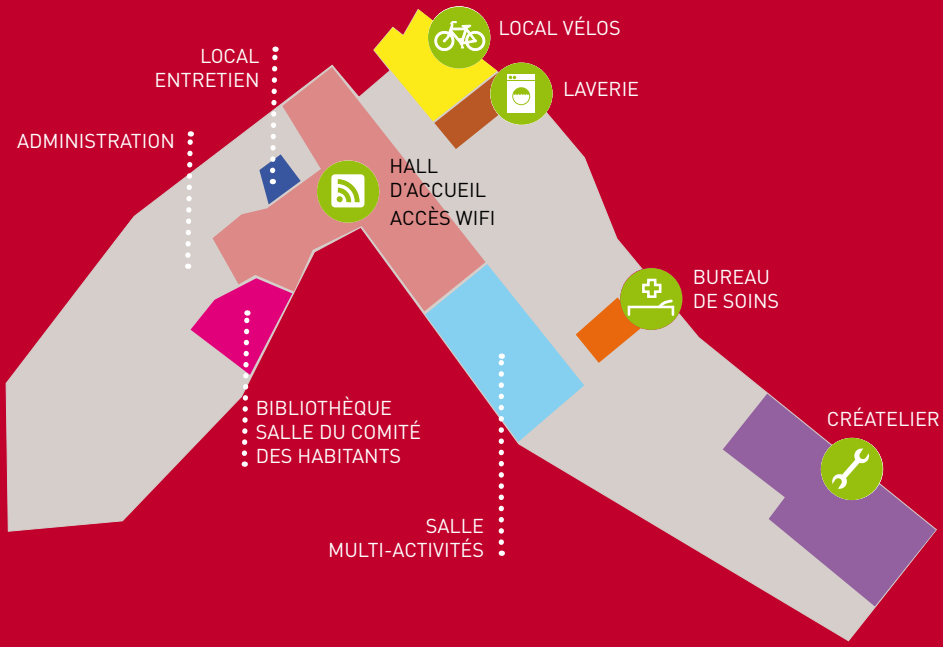

Votre Hébergement

Pour la personne en HU, LHSS ou CHRS

Vous serez accueilli à votre arrivée par un membre de l'équipe.
Au cours de cet entretien, il vous donnera le code d'accès personnel de votre chambre ainsi que les informations indispensables pour une bonne installation.
Votre hébergement au sein de la résidence L'Agora implique un engagement et une participation de votre part, dans un accompagnement social individualisé.
L'ensemble de l'équipe est à votre écoute, mais vous aurez à travailler votre projet de réinsertion avec vos référents. Ce projet sera inscrit dans votre contrat de séjour.

Votre contrat de séjour

En votre qualité de personne hébergée dans l'un des dispositifs d'hébergement de L'Agora, **vous signez un contrat de séjour personnalisé**.
Ce contrat précise les conditions d'hébergement et fixe la durée de votre séjour en lien avec les objectifs sociaux définis. Conjointement, la partie relative au **« Contrat d'accompagnement »** peut évoluer; les adaptations seront consignées dans un avenant.

Votre chambre individuelle ou collective

- Votre chambre individuelle, ou collective, est équipée du mobilier de base.
- Un état des lieux est dressé à votre arrivée et lors de votre sortie.
- L'entretien de votre chambre individuelle ou collective vous incombe.

Une salle à manger collective est mise à votre disposition avec l'équipement nécessaire

Votre participation financière

- Aucune participation financière n'est demandée pour l'HU Agora et les LHSS Agora, néanmoins, nous vous invitons à utiliser cette période pour constituer une épargne.
- CHRS Agora : conformément à la réglementation en vigueur, vous serez amené à verser 25% de vos ressources, si ces dernières sont supérieures ou équivalentes au montant du RSA.
- Une assurance responsabilité civile est obligatoire pour être hébergé à L'Agora.

Si vous souhaitez plus de précisions, n'hésitez-pas à vous adresser à vos référents

À savoir

HU :
Hébergement d'Urgence

LHSS :
Lits Halte Soin Santé

CHRS :
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

Votre Logement

Pour la personne en résidence sociale

Vous serez accueilli à votre arrivée par un membre de l'équipe, qui sera l'un de vos référents. Au cours de cet entretien, il vous donnera le code d'accès de votre studio ainsi que les informations indispensables pour votre bonne installation.
Votre logement au sein de L'Agora implique un engagement et une participation de votre part, dans un accompagnement social individualisé.
L'ensemble de l'équipe est à votre écoute, mais vous aurez à travailler votre projet de réinsertion avec vos référents. Ce projet sera inscrit dans votre contrat de séjour.

Votre contrat de séjour

Lorsque vous devenez résident de L'Agora, en tant que locataire de la résidence sociale, **vous signez un contrat de séjour**. Établi en rapport avec vos préoccupations et votre projet de vie, ce contrat stipule vos droits et obligations en tant que locataire et fixe la durée de votre séjour en lien avec les objectifs sociaux définis.
En accord avec vous, la partie relative au **« Contrat d'accompagnement »** peut évoluer ; les adaptations seront consignées dans un avenant.

Votre appartement en résidence sociale

- Votre logement est loué meublé. Il comporte un mobilier de base et une kitchenette équipée.
- Un état des lieux est dressé à votre arrivée et lors de votre sortie.
- L'entretien de votre logement et des espaces privatifs vous incombe.

Votre participation financière

- Le montant de votre redevance est fixé par le Conseil d'administration du CCAS.
- Il correspond **« à un prix tout compris »** comprenant la location du logement et des charges (chauffage, eau, électricité, ordures ménagères) ainsi que des diverses prestations assurées par l'établissement (mise à disposition du mobilier, lave-linge/sèche-linge, entretien des parties communes, présence de professionnels 365 jours/an, local cycles, parking,...).
  Cette somme est à régler avant le 10 de chaque mois pour le mois passé (terme échu).
  Une attestation de paiement vous sera délivrée. **Toute entrée à la résidence nécessite obligatoirement une assurance responsabilité civile**, une assurance logement et un dépôt de garantie équivalant au montant de la redevance.

Si vous souhaitez plus de précisions, n'hésitez-pas à vous adresser à vos référents.

Nos services

Accueil

- L'accueil est assuré 24h/24h, tous les jours de l'année.
- Votre courrier et vos messages y sont déposés.
- Les visites sont autorisées pour la partie hébergement du dimanche au jeudi de 8h à 22h, vendredi et samedi de 8h à 00h. Les visites sont libres pour la partie résidence sociale.

Pour toutes les visites (internes et externes à l'établissement), les visiteurs doivent se présenter à l'accueil, attendre que l'on contacte par téléphone la personne visitée. L'habitant doit venir chercher et raccompagner son visiteur à l'accueil.

Sécurité

- Votre appartement est équipé d'un téléphone interne qui vous permet de composer les numéros d'urgences et de contacter l'accueil en pressant sur la touche 9.
- Vous pouvez également recevoir des appels au 03 81 51 48 28. Ils vous seront transférés.
- Le portail d'entrée est fermé en permanence, il est équipé d'un visiophone.

Toutes les consignes de sécurité sont affichées dans le hall d'accueil et à chaque étage de l'établissement

Vie pratique

Local deux-roues fermé : 15 places vélos
et 15 places vélomoteurs.

Laverie libre-service : 3 lave-linge et 3 sèche-linge
sont mis gratuitement à votre disposition
(sur réservation à l'accueil).

Parking voiture dans la limite des places disponibles
et sur présentation d'une attestation d'assurance
et contrôle technique à jour.

Permanence santé

- Un consultant en alcoologie de l'ANPAA est présent une fois par semaine (consultation sur rendez-vous). S'adresser à l'accueil pour prendre rendez-vous.
- Un consultant SOLEA intervient une fois par semaine.
- Des infirmiers interviennent deux fois par semaine dans le cadre de l'Atelier de santé de proximité pour les personnes en Hébergement d'Urgence.

Vie culturelle et loisirs

- Accès internet et multimédia en wifi gratuit avec 2 postes disponibles uniquement dans le hall (sur réservation à l'accueil).
- Espace de convivialité avec un accès direct sur la terrasse et le jardin.
- Bibliothèque et salle du Comité des Habitants
- Salle polyvalente pour les animations thématiques ou conviviales.
- Potager.
- Terrain de pétanque.
- Créatelier : salle de loisirs techniques et artistiques pour participer à différentes activités pédagogiques et créatives (bricolage, céramique, peinture, sculpture, dessin...).

Pour toutes questions, adressez-vous à l'accueil. Nous vous renseignerons avec plaisir

Vivre en bon voisinage : un devoir de citoyen

La tranquillité est l'affaire de tous. Chaque résident a droit à une jouissance paisible de son logement. Seul le respect mutuel permettra l'établissement et le maintien des bonnes relations de voisinage.

Le bruit

Les bruits gênent non seulement la nuit (entre 22h et 7h), mais également la journée car les voisins peuvent être souffrants ou astreints à des horaires de travail et de repos particuliers. Les sources de bruit sont nombreuses.

- Faites particulièrement attention à celles qui causent le plus fréquemment des troubles de jouissance : radio, télévision, chaîne-hifi utilisées avec un volume sonore excessif...
- Bruits d'occupation divers : claquement des portes et de talons, battement de fenêtres et volets mal fermés...
- Motos, vélomoteurs : éteindre le moteur avant d'entrer dans le local dédié.
- Voitures : éviter de laisser tourner le moteur devant les logements.

Les parties communes et extérieures

Préserver son cadre de vie, c'est d'abord ne pas salir et ne pas abîmer. C'est respecter son environnement de la même façon que son logement (ascenseurs, halls d'entrée, montées d'escaliers, espaces verts...).

Mais aussi :

- Laisser un libre accès aux pompiers (stationnement).
- Garer sa voiture sur les places matérialisées au sol, de préférence en marche arrière, pour éviter les accidents.
- Ne pas encombrer les communs et les balcons.
- Ne rien déposer sur les rebords de fenêtres.
- Ne rien jeter par les fenêtres.
- Ne pas secouer balais, tapis, paillasson par les fenêtres.
- Ne pas laver son balcon à grandes eaux.

La gestion des déchets

Veillez à déposer vos déchets dans les conteneurs prévus à cet effet.
Nous vous encourageons également à effectuer le tri de vos déchets.
Pour ce faire, des bacs jaunes sont à disposition dans les locaux poubelles.
Sachez qu'un composteur est installé près du jardin pour reccueillir
les déchets organiques (épluchures de fruits et légumes,
si vous avez un doute, merci de vous adresser à l'accueil).
Pour rappel, un conteneur à verre est situé à proximité de la structure.

Pensez aux gestes verts !

Pensez à éteindre vos lumières et vos appareils ménagers.
Ne laissez pas couler l'eau en permanence lorsque vous faites la vaisselle.
Informez immédiatement l'accueil en cas de fuite d'eau.
Dans les périodes chauffées, pensez à fermer vos fenêtres
lorsque vous vous absentez.

Nous nous engageons à respecter votre dignité, votre personnalité et votre vie privée

Vos droits / Vos devoirs

Comme tout citoyen, vous avez, en qualité de résident,
des droits et des devoirs. Vous disposez de la liberté d'opinion
et d'échanges dans le respect des valeurs laïques et républicaines,
dans les lieux de convivialité, salle à manger collective, ...

Parallèlement, vous avez le devoir de respecter les autres résidents
et le personnel, ainsi que les règles de savoir-vivre et de vie collective :
politesse, hygiène... Vous devez aussi respecter le règlement
de fonctionnement.

La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
jointe en annexe de ce livret d'accueil, est également affichée dans le hall
de l'établissement.

Un équipe à votre service

Une équipepluridisciplinaire qualifiée veille à garantir votre qualité de vie dans l'établissement.

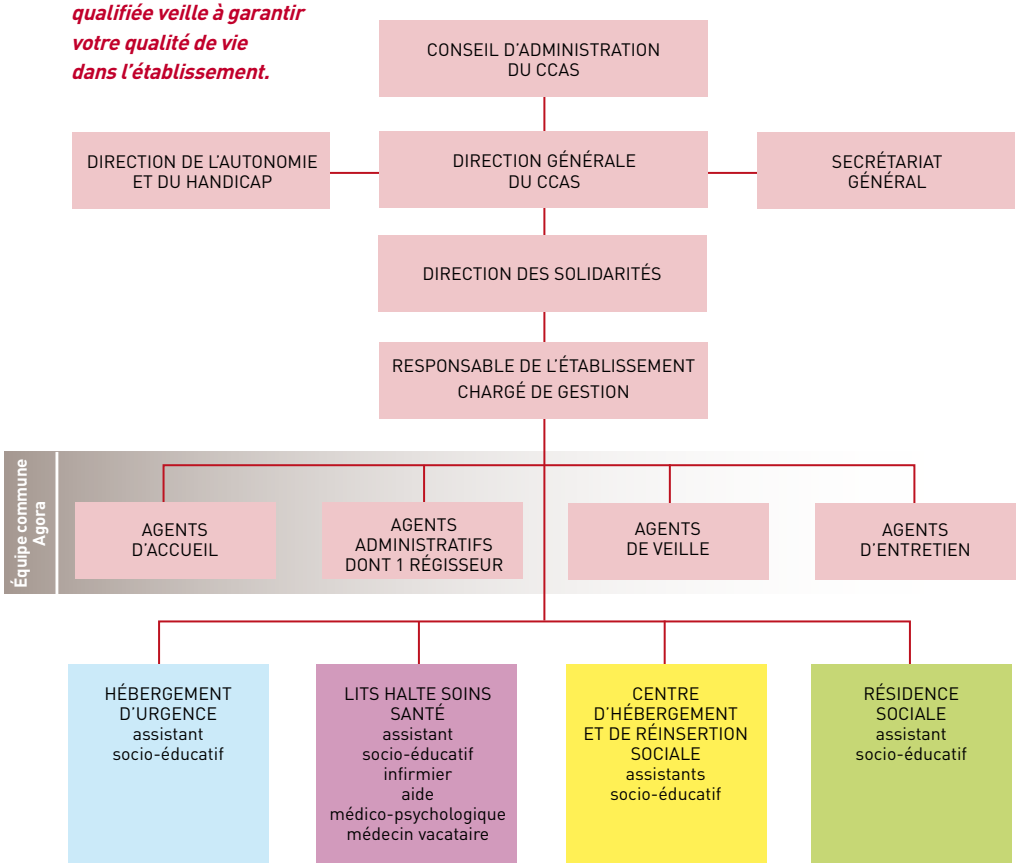

Des professionnels à votre écoute

Une équipe pluridisciplinaire qualifiée veille à garantir votre qualité de vie dans l'établissement.

- Un responsable et un chargé de gestion.
- Des assistants socio-éducatifs.
- Des agents administratifs.
- Des agents d'accueil.
- Des agents d'entretien pour les espaces communs.
- Des agents de veille pour assurer la sécurité des résidents.

Géré par le CCAS, établissement autonome dirigé à parité par des élus bisontins et des représentants du secteur associatif, L'Agora est un des outils d'intervention sociale de la Ville de Besançon.

Le Conseil de la Vie Sociale

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un lieu d'expression et d'échange sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de votre structure.
C'est une instance collégiale, de consultation qui fonctionne de manière démocratique.
Il se réunit au minimum 3 fois par an, en présence du chef d'établissement.

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions notamment sur :

- l'organisation de la vie quotidienne,
- les activités, l'animation socio-culturelle,
- les projets de travaux et d'équipements,
- la nature et le prix des services rendus.

Le Conseil de la Vie Sociale associe, en complémentarité avec le Comité des Habitants, les résidents, les personnels et les représentants du CCAS pour permettre à chacun de participer à la vie de la structure.

Votre quartier en pratique

L'AGORA RÉSIDENCE
2, rue Pierre Mesnage - 25000 Besançon

À proximité de la résidence

- Bureau La Poste
- Antenne sociale de quartier
- Pharmacie

Accès avec le réseau GINKO

- 6 La Fayette < > Fort Benoît
- 15 Campus < > Pôle Saint-Jacques
- 3 TEMIS < > Rivotte (Centre Ville direct)

Contacts utiles

Mairie
2, rue Mégevand
Tél. 03 81 61 50 50

La Poste
7, chemin de l'Épitaphe
Tél. 03 81 80 82 56

Trésorerie du Grand Besançon
16, place René Cassin
Tél. 03 81 61 60 60

Action sociale

CCAS
9, rue Picasso
Tél. 03 81 41 21 21

Proxim' Social
Tél. 0 805 01 25 30

Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
2, rue Denis Papin
Tél. 0 810 25 25 30

Centre Médico-Social
7, chemin de l'Épitaphe
Tél. 03 81 50 42 84

CPAM (Sécurité Sociale)
2, rue Denis Papin
Tél. 36 46

Antenne sociale de quartier
2, rue de l'Épitaphe
Tél. 03 81 41 21 19

Santé

CMP Le Point du Jour
41, ch. des Montarmots
Tél. 03 81 25 43 34

SOS Médecins/Maison médicale
Tél. 0 810 41 20 20

Médecins Du Monde
10, rue Champrond
Tél. 03 81 51 26 47

CHU Jean Minjoz
3, boulevard A. Fleming
Tél. 03 81 66 81 66

Culture et loisirs

Médiathèque, Maison de quartier
1, place P. de Coubertin
Tél. 03 81 87 82 80

Piscine Mallarmé
2, rue S. Mallarmé
Tél. 03 81 87 82 70

Palais des Sports
42, av. Léo Lagrange
Tél. 03 81 87 84 70

Emploi

Pôle Emploi
2 D, av. des Montboucons
Tél. 03 81 54 46 46

Services

Crêche de Montrapon
7, rue de l'Épitaphe
Tél. 03 81 50 23 35

Intermarché
Rue de l'Épitaphe
Tél. 03 81 53 65 56

L'AGORA
RÉSIDENCE

CCAS de Besançon

CCAS de Besançon
Accueil téléphonique
Professionnels : 03 81 41 22 70
Habitants : 03 81 51 48 28
Courriel : agora@besancon.fr
www.besancon.fr
Horaires d'ouverture des services :
du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30
Une présence est assurée 24h/24h

JC.AUGÉ ■ 2015 Crédits photos : CCAS de Besançon (É.Chatelain, JC. Sexe) - Daufresne, Le Garrec & Associés - Héritage Virtuel.